

Contexte

L'Etat marocain a réalisé des progrès importants dans le domaine de la protection de l'enfant depuis la signature et la ratification de la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant et ses Protocoles facultatifs. Dans ce sens, le Royaume a mené des réformes audacieuses et a entamé le processus d'harmonisation de sa législation nationale avec les lois internationales. Pour être au niveau de ses obligations devant la communauté internationale, le Maroc n'a pas tardé à élaborer des stratégies et une politique publique conjointement avec les OSC (la PPIPEM – Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc) ainsi qu'à assurer la participation significative des enfants.

Toutefois, le phénomène de l'abandon des enfants reste aujourd'hui encore très nombreux. Selon les données plus récentes collectées par l'UNICEF Maroc, on estime encore 100.000 enfants et jeunes abandonnés sur le territoire national et vivant dans des instituts qui ne garantissent pas une prise en charge adéquate et intégrée selon les standards internationaux. Si d'un côté il est nécessaire de déployer des efforts pour assurer les meilleures conditions de vie aux enfants en situation d'abandon et pour les rendre autonomes afin d'intégrer à nouveau le milieu social, de l'autre côté il est autrement important d'agir afin de limiter la production de ce phénomène.

Pour cela, au-delà de son ampleur, il est fondamental de comprendre les causes et les dynamiques de l'abandon. On y trouve la stigmatisation et la discrimination envers les mères célibataires, et le conséquent manque d'accompagnement et de soutien tant de la part de la famille, de la société et de l'Etat, ainsi que d'accès aux centres et services publics, comme par exemple pour inscrire l'enfant à la CNSS et au RAMED. Tout cela affecte directement le développement et l'épanouissement des enfants et mène les femmes vulnérables à s'adresser aux cellules antiviolence des hôpitaux pour chercher du soutien, qui a leur fois, à cause du manque de ressources financières et techniques ne sont pas en mesure d'assurer une protection adéquate aux mamans que souvent finissent pas considérer l'abandon de leur enfant comme la seule possibilité de lui assurer un meilleur futur.

Dans ce contexte il s'avère nécessaire d'agir pour garantir aux femmes vulnérables et mères célibataires l'accès sans discrimination aux services sociaux publics à travers une action de soutien technique spécifique et professionnalisant pour les cellules antiviolence des hôpitaux afin d'assurer une orientation et prise en charge et d'accompagnement légal adéquats ainsi qu'une action d'information et communication correcte envers les femmes et leurs droits et les services disponibles.

Projet : Ensemble Pour l'Enfance « Koulouna min ajl atoufoula »

Le projet a l'objectif général de contribuer à une meilleure protection et assistance des enfants abandonnés et à risque d'abandon au Maroc. Ce projet vise plus spécifiquement à soutenir les services des EPS et des services sociaux publics dédiés à la protection des enfants abandonnés et à la prévention de l'abandon des enfants dans les régions Fès - Meknès et de l'Orientale, et de consolider les capacités des OSC dans ces régions du Maroc afin de les impliquer ultérieurement dans la protection de l'enfance et la prévention de l'abandon avec un focus sur les OSC gestionnaires des EPS. Finalement Koulouna min ajli atoufoula a pour objectif de promouvoir la coordination entre acteurs étatiques et non étatiques engagés dans la protection de l'enfance et la prévention de l'abandon dans les régions Fès - Meknès et de l'Orientale, et de renforcer le plaidoyer

national et international sur la protection des enfants abandonnés et la prévention de l'abandon au Maroc.

Cette action est menée par Ai.Bi. Maroc avec la collaboration de ses partenaires l'association Pionniers du Changement du Développement et la Culture à Oujda, Fondation Rita Zniber à Meknès, grâce au cofinancement de l'Union Européenne.

Objectifs de la consultation :

L'objectif de la présente consultation est d'assurer une expertise légale/administrative pour que, une fois assurés les soins nécessaires, les femmes vulnérables et les mères célibataires puissent compter sur une assistance spécialisée pour entamer des parcours de médiation familiale avec les familles d'origine et les pères biologiques des enfants, ainsi que des procédures de reconnaissance de paternité, visant la prévention de l'abandon. En cas d'abandon de l'enfant, à travers l'activité de réseautage, les cellules se chargeront du référencement des enfants aux EPS partenaires qui pourront héberger ou référer l'enfant et entamer – si possible- la procédure de la kafala pour faciliter le placement de l'enfant en famille. Le consultant travaillera en étroite concertation et collaboration avec le staff des cellules des hôpitaux, tels que médecins, psychologues, assistantes sociales, etc.

Mission du consultant :

Sous la direction de l'équipe du projet, le consultant réalisera les activités suivantes :

- Assister et accompagner les femmes vulnérables et les mères célibataires pour entamer les procédures légales/administratives de reconnaissance de paternité, et de médiation familiale avec les familles d'origine et les pères biologiques des enfants.
- Orientation et accompagnement vers des établissements de prise en charge de mères célibataires en situation difficile, en cas de non aboutissement de la procédure de reconnaissance de paternité et/ou rejet de la part de la famille d'origine
- Assister le staff des cellules des hôpitaux pour procéder au référencement de l'enfant visant sa prise en charge par un EPS.
- Réaliser et soumettre à l'équipe de projet des rapports sur les actions accomplies.

Durée de la consultation

La présente consultation sera étalée sur 15 mois à partir de la date du 1^{er} Novembre 2021. La prestation aura lieu au niveau de l'hôpital Alfarabi d'Oujda et l'hôpital Alhassani de Nador

Livrables :

Le prestataire s'engage à fournir les livrables suivants :

1. Un rapport sur l'état des lieux dans chaque hôpital
2. Une note méthodologique
3. Un bilan initial de chaque bénéficiaire
4. Un rapport de suivi périodique sur l'état d'avancement de la procédure entamée pour chaque dossier
5. Un rapport bimensuel reportant des données quantitatives et qualitatives des cas pris en charge
6. Un rapport final de chaque bénéficiaire à la fin de la prestation.
7. Un rapport d'impact final de l'activité

Le prestataire devra proposer une méthodologie pertinente à la nature de la prestation, y compris les moyens qui seront mis en œuvre pour bien mener l'action dans le respect de la vie privée des bénéficiaires.

Profil du/de la consultant.e ou agence :

Le.a candidat.e doit justifier de :

- Une formation universitaire de haut niveau en sciences sociale et juridiques
- Un diplôme ou un certificat de formation en médiation familiale
- Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine du droit de la famille, dont au moins 2 dans le domaine de la médiation familiale
- Une expérience dans des projets du domaine sociale et/ou de la coopération au développement serait un atout ;
- Une connaissance avérée du tissu social et des mécanismes/dynamiques de protection de l'enfance, notamment des enfants sans protection familiale et des femmes vulnérables
- Souplesse et aptitudes à être réactif aux demandes et recommandations de l'assistée
- Une maîtrise de l'arabe et du français à l'oral et à l'écrit, ainsi que du darija

Honoraires :

Le montant total de la prestation doit inclure le montant global du coût de l'assistance technique en TTC comprenant les honoraires de la consultante, les déplacements, les coûts de logement et de restauration du consultant(e) si besoin.

Candidature :

1. Eléments constitutifs du dossier de candidature

- Le CV de l'intéressé.e, et ses références accompagnées des attestations de travail et/ou de formations correspondantes et d'une lettre de motivation ;
- La proposition technique présentant les objectifs de la prestation, méthodologie de réalisation,...
- Une description financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de la prestation (TTC) et comprenant tous les frais de déplacements (si besoin).

2. Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'adresse suivant : pionniersduchangement@gmail.com
En spécifiant en objet : «Consultation Légale/PCDC »

Date limite d'envoi des candidatures : le 10 Novembre 2021 à 00h Heure Maroc

PCDC souscrit au principe de l'équité, de la diversité et de l'inclusion